

CONSEIL COMMUNAL 1

REUNION RESTREINTE

10 novembre 2021

Plusieurs points sont à l'ordre du jour de la séance. Avant d'aborder le sujet de la circulation dans le quartier Emile Zola, il est proposé de faire le point sur le budget du conseil communal.

Il est regretté par certains que les conseillers n'aient pas été consulté, ni associé à la décision de financer les ateliers d'Osons + à partir du budget des conseils communaux (6 000 € pour chacun des 4 conseils communaux). Même s'ils soutiennent totalement cette initiative, ils auraient souhaité être associé plus en amont à la prise de décision.

Il est répondu que cette décision est le résultat d'un travail de plusieurs mois de la Direction Participation Citoyenne qui a notamment pour mission de faire évoluer les conseils communaux. Par conséquent, il était judicieux de faire avancer le processus et permettre le lancement du 1^{er} atelier en 2021, puis les 5 autres en 2022 afin que le résultat soit présenté aux Assises de la Participation à l'automne 2022. Cette démarche est faite dans l'intérêt des citoyens et portée par une structure extérieure totalement neutre.

En suivant, 3 demandes d'aides financières sont portées à la connaissance de conseillers :

- Une demande du comité de Quartier Haut-Brion, pour un changement des jeux pour enfants au Jardin Haut-Brion. Les besoins ont évolué et de plus en plus d'enfants, mais aussi d'adolescents fréquentent le site. Un nouveau panier de baskets serait d'ailleurs le bienvenu.
- Une demande de l'association des jardins de la passerelle qui souhaite un agrandissement des bacs de culture.
- Une demande de 2 500 € de l'Association des commerçants de la barrière de Pessac afin de lui permettre d'installer les illuminations du cours Galliéni à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le conseil communal avait lors du précédent mandat déjà soutenu cette demande, et les nouveaux conseillers qui sont attachés aux commerces de proximités de leur quartier sont également favorable à l'unanimité pour reconduire ce soutien cette année.

Avant d'aborder le sujet du jour, une information est donnée sur la réalisation de nouveaux aménagements de voiries. Il s'agit de la pose d'arceaux à vélos, couplés à des plantations de végétaux de faibles hauteurs avant et après les passages piétons situés en milieu de rue. Cela permet de sécuriser les traversées piétonnes, notamment des enfants, d'accroître l'offre de stationnement vélos et d'apporter une touche de végétalisation dans les rues. L'ensemble du territoire de la Ville, qui est précurseur sur ce sujet, doit être réalisé dans les 6 ans à venir. C'est de toute façon une norme qui doit s'appliquer à toutes les communes d'ici 2026. Certains de ces aménagements sont déjà réalisés notamment à l'angle de l'avenue Roul et de la rue du Général Sarrail, ainsi que dans le quartier Cauderes.

Mr Jestin, adjoint en charge de la circulation et du stationnement, est venu proposer aux conseillers communaux de travailler sur le sujet de la circulation du quartier Emile Zola. Ce quartier est déjà configuré en Zone 30 depuis quelques années, mais la circulation y reste dense notamment en raison d'un trafic automobile qui cherche à éviter de circuler sur le cours Galliéni pour accéder aux Boulevards pendant les heures de pointes.

L'objet de ce soir est d'entendre les conseillers communaux en tant qu'habitants et usagés. Il s'agit d'identifier leurs idées et propositions pour débattre et faire émerger des solutions. Un principe est également posé et doit conduire toute la démarche : l'intérêt général est supérieur à l'intérêt particulier.

En outre, il va falloir prendre en compte la configuration du quartier, mais également les contraintes techniques qui s'imposent à tous.

Le débat est ouvert et les conseillers exprime leurs propositions.

Plusieurs schémas sont proposés : mise en sens unique des rues Paul Bert ou Zola, reports de la circulation sur d'autres rues du quartier. Les solutions proposées sont pertinentes mais n'apportent pas malheureusement une réponse globale. Il est d'ailleurs convenu collectivement que les propositions ne devaient pas « orienter » les habitants des quartiers concernés (situés au nord de la voie ferrée) vers Bordeaux, mais vers le reste de la Talence.

Pourquoi ne pas créer sur les rues Zola et Paul Bert une voie apaisée comme la rue Jean René Dandicolle à Bordeaux ? Cette solution est difficilement applicable sur le périmètre car il ne bénéficie pas du même environnement routier que la rue mentionnée. Il faut savoir que les voiries sont classées en 4 catégories :

1^{ère} catégorie : Les rocade

2^{ème} catégorie : les grands axes à vocation intercommunales

3^{ème} catégorie : les rues structurantes inter-quartiers

4^{ème} catégorie : les dessertes de quartier

L'aménagement de la rue Dandicolle a été rendu possible car elle est ceinturée de voirie de catégorie 2 et 3 sur lesquelles il a été possible de déporter la circulation automobile. Ce n'est malheureusement pas le cas des rues Zola et Paul Bert. Cette solution n'est donc pas envisageable en l'état. Il est d'ailleurs admis par tous qu'il est nécessaire de maintenir les accès automobiles au collège Henri BRISSON qui ne peut pas être totalement inséré dans des rues réservées aux mobilités douces.

Une solution étudiée par le service voirie de la commune est proposée aux conseillers. Elle a pour but de supprimer la circulation d'évitement du cours Galliéni notamment aux heures de pointes.

Il s'agit de placer un sens interdit sur la rue Zola au seul endroit qui empêcherait un report sur une autre rue du quartier. Il faudrait donc le positionner au débouché de la rue Henri FOSSE (voir sur la carte).



La mise en place du sens interdit entrainera certainement un report de la circulation dans le quartier au début, mais rapidement, vu que les automobilistes n'auront plus aucun avantage à le faire, ils ne prendront plus la rue Paul Bert et resteront sur le cours Gallieni. Supposons que même s'ils prennent cette rue, ils seront obligés de revenir sur le cours Gallieni soit au feu de la rue du 14 juillet, soit par la rue Léon Say. Ils ne pourront plus accéder aux boulevards directement par le quartier. Il est certain que ces solutions n'apporteront aucun gain de temps et seront donc abandonnées.

La mise en place de ce sens interdit, sera accompagnée par une présence sur place de la Police Municipale pour veiller à son respect.

Plusieurs options de cette solution peuvent être en outre envisagées. Un sens interdit « définitif » ou un sens interdit seulement aux heures de pointes. Cette dernière solution est d'ailleurs développée de plus en plus. C'est le cas notamment depuis plusieurs années à Talence au niveau de l'école Gambetta, puisque la rue Iriquin est fermée aux heures d'entrées et sorties de l'établissement. Cette pratique c'est également répandue depuis peu à Bordeaux au niveau également des écoles.

Elle offre la possibilité de laisser la rue accessible dans les 2 sens en dehors des heures de pointes (notamment le matin) des jours de la semaine.

Cette proposition sera présentée aux habitants du quartier lors de la réunion publique qui est programmée le jeudi 16 décembre à 18h30 à l'Espace Mozart.